

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



éposé / Reçu le

09 JAN. 2019
Greffe

greffe du tribunal de l'entreprise

N° d'entreprise :07/17.336.9/ Dénomination

(en entier): TEM

(en abrégé):

Forme juridique : société en commandite simple

Adresse complète du siège : 1080 Bruxelles, rue Edmond Bonehill 27

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Extrait de l'acte de constitution dd. 7 janvier 2019

- 1. La société a été constituée sous la raison sociale TEM ayant emprunté la forme d'une société en commandite simple.
 - 2. Le siège social de la société sera établie à 1080 Bruxelles, rue Edmond Bonehill 27.
 - 3. La société est constituée pour une durée indéterminée qui prendra cours le 7 janvier 2019.
- 4. La société a pour objet social d'effectuer toutes entreprises de location voiture avec chauffeur, de transports rémunérés de personnes ou de location voitures.
- 5. Madame Ammour Oum Lkir demeurant à 1080 Bruxelles, rue Edmond Bonehill 27, est l'associée commandité.

Monsieur Ammour Hassan demeurant à 1080 Bruxelles, rue Edmond Bonehill 27, est l'associé commanditaire.

6. Le capital de la société est apporté en espèces et est d'ordre de € 250,00.

Le capital social est divisé en 10 parts socials sans valeur nominale, entièrement souscrit au pair et en numéraire et libéré par :

madame Ammour Oum Lkhir, associée commandité, pour € 25,00 et 1 part sociale monsieur Ammour Hassan, associé commanditaire, pour € 225,00 et 9 parts sociales

- 7. Madame Ammour Oum Lkhir demeurant à 1080 Bruxelles, rue Edmond Bonehill 27 a été nommé en qualité de gérante. Le mandat de gérante est à titre gratuit.
- 8. L'exédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements, constitue le bénéfice net. Les montants versés aux associés à titre de rémunérations sont comptabilisés dans les frais généraux. L'affectation du résultat net est décidé par l'Assemblée Générale.
- 9. Après apurement de toutes les dettes, charges et coûts de liquidation, l'actif net sera réparti entre les associés en proportion de la part du capital que représentent leurs parts sociales.
 - 10. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le 3 janvier 2019 et prend fin le 31 décembre 2019.
 - 11. L'assemblée générale se tient le dernier samedi du mois de juin à 20 heures;
- 12. Procuration spéciale conféré à monsieur Simon Josse demeurant à 1780 Wemmei, rue J. Vanden Broeck 11 pour représentation auprès les Administrations des Contributions, T.V.A. et Registre de Commerce.

Ammour Oum Lkhir gérante

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).